

**DOCUMENT DE POSITION DE LA CHINE POUR
LA 73^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

I. Le monde d'aujourd'hui traverse de grandes transformations jamais connues depuis 100 ans. La multipolarisation du monde et la mondialisation économique gagnent en profondeur. L'informatisation de la société et la diversité culturelle progressent de manière continue. Les pays du monde voient leurs intérêts et destins étroitement liés et imbriqués. Dans le même temps, les dossiers brûlants régionaux se succèdent, le problème des inégalités de développement est loin d'être résolu, et les défis planétaires tels que le changement climatique, le terrorisme et la cybersécurité se posent avec une acuité croissante. Surtout, la montée continue de l'unilatéralisme et du protectionnisme déstabilise gravement l'ordre, le système et les règles internationaux.

Face à une telle situation, la communauté internationale doit fédérer les esprits et unir ses efforts pour répondre ensemble aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis et travailler activement à préserver la paix dans le monde, à promouvoir le développement commun et à renforcer la gouvernance mondiale.

— Tous les pays doivent soutenir fermement le multilatéralisme. Du point de vue historique, le multilatéralisme qui va dans le sens de la multipolarisation du monde et de la mondialisation économique représente un courant irréversible de notre temps. Du point de vue de la réalité, les défis globaux nécessitent des réponses globales, et le multilatéralisme est l'élément de réponse fondamental. Nous devons donc nous opposer ensemble à l'unilatéralisme et au protectionnisme, faire valoir activement le principe dit de « consultations, coopération et bénéfices partagés » et rechercher des résultats bénéfiques pour tous.

— Tous les pays doivent observer consciencieusement les règles internationales. Ils doivent défendre les buts et principes de la *Charte des Nations Unies* et les autres principes fondamentaux régissant les relations internationales, respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays ainsi que le système social et la voie de développement qu'il a choisis en toute indépendance, et travailler à construire un nouveau modèle de relations internationales basé sur le respect mutuel,

l'équité, la justice et la coopération gagnant-gagnant et une communauté de destin pour l'humanité. Tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres, puissants ou faibles, sont membres égaux de la communauté internationale et doivent participer sur un pied d'égalité à l'élaboration des règles internationales. Il faut continuer à faire avancer la réforme de la gouvernance économique mondiale, à renforcer la représentation et le droit à la parole des pays émergents et des pays en développement et à préserver l'espace de développement des pays en développement.

— Tous les pays doivent préserver ensemble le système multilatéral. En tant qu'organisation internationale intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et ayant la plus grande autorité, l'ONU est un symbole important et une pratique réussie du multilatéralisme. Tous les pays doivent soutenir les efforts de l'ONU visant à jouer un rôle actif dans les affaires internationales et à rassembler et guider les pays dans la marche vers la paix durable, le développement et la prospérité. Ils doivent préserver le système commercial multilatéral centré sur l'OMC et basé sur les règles ainsi que ses valeurs essentielles et principes fondamentaux, élever le niveau de la libéralisation et de la facilitation du commerce et de l'investissement, construire une économie mondiale ouverte et faire évoluer la mondialisation dans un sens plus ouvert, plus inclusif, gagnant-gagnant et bénéfique pour tous.

II. Priorités pour la Chine pendant la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies :

1. La Chine soutient les efforts déployés par le Secrétaire général António Guterres pour faire avancer la réforme de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion interne, et espère que cette réforme permettra à l'ONU de jouer un plus grand rôle en matière de paix et de sécurité, d'être mieux en mesure de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de fonctionner plus efficacement avec une gestion interne améliorée. La réforme doit être un processus ouvert et transparent dans lequel les avis des États membres seront amplement consultés et, surtout, les revendications et préoccupations des pays en développement seront prises en considération avec une grande attention en vue d'y trouver des solutions.

2. La communauté internationale doit rester attachée au règlement politique des crises, renforcer la diplomatie préventive, appuyer la médiation et les bons offices des Nations Unies et s'opposer à la menace militaire et aux sanctions unilatérales. Le Conseil de Sécurité, au cœur du mécanisme international de sécurité collective, est le premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous les pays ont à préserver l'autorité et le

rôle du Conseil de Sécurité et aucun pays ne peut le contourner quand il s'agit des grandes questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

— La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. La Chine soutient la création par le peuple palestinien d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale, et appuie une plus grande participation de la Palestine aux affaires internationales en tant qu'État. Les parties concernées de la question du Moyen-Orient doivent régler adéquatement leurs différends par des moyens politiques et diplomatiques et sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de « la terre contre la paix », de l'« Initiative de paix arabe » et de la « Feuille de route » pour la paix au Moyen-Orient.

— Sur la question syrienne, les moyens militaires n'amèneront pas la paix. La Chine soutient le rôle de l'ONU en tant que principal canal de médiation, une bonne application de la résolution 2254 du Conseil de Sécurité et la recherche, à travers un dialogue politique inclusif, d'une solution politique qui correspond à la réalité syrienne et tient compte des préoccupations légitimes de toutes les parties.

— Sur la question nucléaire iranienne, préserver l'intégrité et le sérieux du Plan d'action global commun (JCPOA) contribue à sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que la paix et la stabilité au Moyen-Orient et correspond aux intérêts communs de la communauté internationale. La Chine espère que les parties concernées adopteront une vision globale et de long terme et s'en tiendront au règlement des problèmes par voie politique et diplomatique afin d'assurer une mise en œuvre continue du JCPOA.

— La Chine est toujours fermement attachée à la réalisation de la dénucléarisation de la Péninsule coréenne, à la préservation de la paix et de la stabilité dans la Péninsule et au règlement des problèmes à travers le dialogue et les consultations. Dans la situation actuelle, la Chine espère que les parties concernées renforceront le dialogue et les contacts et continueront à faire preuve de bonne volonté les unes vers les autres afin d'apaiser la situation, et elle soutient leurs efforts dans ce sens. La Chine espère voir la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis poursuivre leurs interactions positives, faire des pas l'un vers l'autre et bien mettre en œuvre le consensus dégagé de la rencontre entre les Chefs d'État des deux pays. Elle appuie l'amélioration des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et les efforts communs de toutes les parties pour que les processus de dénucléarisation de la Péninsule et de règlement politique de la question de la Péninsule coréenne soient durables et irréversibles.

— La Chine soutient les pays africains dans leurs efforts de trouver des solutions africaines aux problèmes africains et estime qu'il faut respecter la souveraineté des pays concernés, écouter leurs avis et valoriser pleinement le rôle de l'Union Africaine (UA) et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Les opérations de paix de l'UA sont aujourd'hui un moyen important de répondre aux conflits et crises en Afrique. La Chine soutient la fourniture d'un appui financier prévisible et stable par l'ONU à ces opérations.

3. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un moyen efficace d'atténuer les conflits régionaux et de préserver la sécurité collective. Elles doivent respecter la primauté de la politique et les trois principes de base pertinents et éviter toute ingérence dans les affaires relevant de la souveraineté des pays hôtes. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être réalistes et réalisables avec des objectifs clairs et des priorités bien définies et susceptibles d'être ajustés en fonction de l'évolution de la situation. Il faut assurer à ces opérations des ressources suffisantes tout en augmentant l'efficacité de leur utilisation et garantir la sécurité des institutions et des personnes participant aux opérations. La Chine soutient un perfectionnement et une amélioration continus des opérations de maintien de la paix pour qu'elles puissent mieux préserver la stabilité et accompagner le processus politique dans les pays hôtes.

4. Le Programme 2030 a dressé un plan ambitieux pour le développement dans le monde. Tous les pays ont à le transposer dans leurs stratégies nationales de développement et à promouvoir sur tous les plans et de manière équilibrée le développement dans les domaines économique, social et environnemental. La communauté internationale doit renforcer les partenariats pour le développement et favoriser une architecture de coopération ayant la coopération Nord-Sud comme canal principal et la coopération Sud-Sud comme complément. Les pays développés doivent honorer effectivement leurs engagements en matière d'aide publique au développement et aider les nombreux pays en développement à renforcer leurs capacités de développement.

L'initiative « la Ceinture et la Route » est hautement convergente avec le Programme 2030 en termes d'objectif, de vision et d'approche. Préconisant le principe dit de « consultations, coopération et bénéfices pour tous » et portant haut l'esprit de la Route de la Soie marqué par la paix, la coopération, l'ouverture, l'inclusivité, l'inspiration mutuelle et le gagnant-gagnant, cette initiative a comme axe principal l'interconnexion des infrastructures et met l'accent sur la qualité et les hauts standards des projets, le renforcement de la connectivité régionale et de la coopération internationale, ainsi que la participation égale des divers pays et les bénéfices partagés pour eux. La Chine continuera à associer l'initiative « la Ceinture et la Route » au Programme 2030

pour favoriser la construction des routes de paix, de prospérité, d'ouverture, d'innovation et de civilisations et contribuer au développement de l'économie mondiale et à la prospérité commune de tous les pays.

Le Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine se tiendra en septembre 2018. Placé sous le thème « La Chine et l'Afrique : Construire une communauté de destin encore plus solide par la coopération gagnant-gagnant », le Sommet associe l'initiative « la Ceinture et la Route » à la mise en œuvre de l'*Agenda 2063* de l'UA, du Programme 2030 et des stratégies nationales de développement des pays africains, pour promouvoir le développement en profondeur du partenariat de coopération stratégique global sino-africain et contribuer activement à l'approfondissement de la coopération Sud-Sud et à la concrétisation du Programme 2030.

5. La lutte internationale contre le terrorisme a accompli des progrès encourageants. Pourtant, le terrorisme demeure une menace grave pour la gouvernance sécuritaire mondiale. Les différentes parties doivent conjuguer leurs efforts et agir de concert pour lutter contre le terrorisme. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour s'attaquer notamment aux causes profondes du fléau. Il convient de faire jouer pleinement le rôle central de l'ONU et de son Conseil de Sécurité, et appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*. Il faut s'abstenir d'avoir deux poids deux mesures et surtout d'associer le terrorisme à un pays, une ethnie ou une religion particuliers. Compte tenu des nouvelles tendances et caractéristiques du terrorisme, la coopération internationale antiterroriste doit avoir comme priorités, entre autres, la lutte contre le cyberterrorisme, le financement du terrorisme, la propagation des idées extrémistes et la circulation transfrontalière des terroristes.

6. Le cyberspace dont la prospérité et la stabilité concernent la paix, la sécurité et le développement dans le monde est une nouvelle dimension importante de la gouvernance mondiale à l'heure actuelle. La Chine soutient l'ONU dans ses efforts pour jouer un rôle central, continuer à promouvoir la coopération en matière de cybersécurité et de numérique, lancer un processus de dialogue institutionnalisé sur le cyberspace avec une participation plus large et élaborer des normes de conduite dans le cyberspace universellement acceptables, afin de jeter une base à la création future d'un mécanisme permanent sur les questions cyber dans le cadre de l'ONU.

7. La Chine préconise depuis toujours l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Elle poursuit avec constance une stratégie nucléaire d'autodéfense, adopte une politique nucléaire hautement stable, observe fidèlement ses engagements de ne pas utiliser en premier les

armes nucléaires et de renoncer à l'emploi et à la menace d'emploi des armes nucléaires contre les pays et régions sans armes nucléaires, et maintient depuis toujours ses capacités nucléaires à un niveau de stricte suffisance pour la sécurité nationale. La Chine soutient les efforts de la communauté internationale visant à promouvoir la diminution du niveau d'alerte des armes nucléaires et s'oppose à toute mesure négative susceptible de baisser le seuil d'utilisation des armes nucléaires. Elle entend travailler ensemble avec les autres parties à réduire le risque de guerre nucléaire et préserver l'équilibre et la stabilité stratégiques dans le monde.

8. La Chine préconise de préserver l'efficacité, l'autorité et l'universalité de la Convention sur les armes chimiques (CAC), de gérer de manière équilibrée le respect et l'exécution de la CAC et d'accorder la même importance aux questions comme le non-respect des délais de destruction des armes chimiques stockées et abandonnées. Elle soutient l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques (OIAC) dans ses efforts pour jouer tout son rôle, en stricte conformité avec les dispositions de la CAC, dans l'enquête et le traitement des cas d'emploi présumé d'armes chimiques.

Ci-joint la position de la Chine sur les principales questions internationales et régionales.

POSITION DE LA CHINE SUR LES PRINCIPALES QUESTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

I. Rôle de l'ONU

Actuellement, la situation internationale traverse des changements profonds et complexes. Il y a un large soutien pour un monde multipolaire et la démocratisation des relations internationales. La mondialisation économique et l'informatisation de la société transforment profondément le monde. Et l'interdépendance des pays s'accroît davantage. Dans le même temps, la communauté internationale fait toujours face à de multiples défis. Les menaces sécuritaires conventionnelles et non conventionnelles s'entremêlent. L'écart de développement entre le Nord et le Sud demeure criant et les mécanismes de gouvernance mondiale restent à améliorer.

L'ONU est l'organisation internationale intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et ayant la plus grande autorité. Les buts et principes de la *Charte des Nations Unies* constituent la pierre angulaire des relations internationales contemporaines. Plateforme importante pour la préservation de la paix mondiale, la promotion du développement commun et la recherche de la coopération mutuellement bénéfique, l'ONU porte le souhait ardent des peuples de construire, dans un esprit de consultations, de coopération et de bénéfices pour tous, un nouveau modèle de relations internationales axé sur la coopération gagnant-gagnant et de bâtir une communauté de destin pour l'humanité. Régler les problèmes et les défis planétaires nécessite les efforts conjoints de tous les États membres. Dans le contexte actuel, l'ONU devra continuer à jouer son rôle central dans les affaires internationales, suivre la tendance de notre époque, se mettre à l'écoute de tous les peuples, rassembler les différents pays et les guider vers la réalisation de la paix durable, du développement et de la prospérité.

II. Réforme de l'ONU

La Chine soutient l'engagement de l'ONU pour avancer sans cesse avec le temps, renforcer davantage, par la réforme, ses capacités à coordonner les efforts des différents pays face aux défis planétaires afin de mieux répondre aux attentes de la communauté internationale, et accroître la représentation et le droit à la parole des pays en développement dans les affaires internationales. La Chine soutient les efforts du Secrétaire général António Guterres pour

promouvoir la réforme de l'ONU dans les trois domaines que sont la paix et la sécurité, le développement et la gestion interne et espère que la réforme contribuera à accroître le rôle de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, à augmenter ses capacités dans la mise en œuvre du Programme 2030 et à améliorer sa gestion interne et l'efficacité de son fonctionnement. La réforme doit être un processus ouvert et transparent dans lequel les avis des États membres sont amplement consultés et surtout, les revendications et préoccupations des pays en développement seront prises en considération avec une grande attention pour y trouver des solutions.

La Chine soutient l'ONU dans ses efforts pour mettre en œuvre les mesures concernant la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, afin de renforcer la diplomatie préventive et les fonctions de bons offices et de médiation du Secrétaire général, de réformer et de perfectionner sans cesse les opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'accroître la cohérence, la synergie et la coordination des travaux des organes de paix et de sécurité de l'ONU. Il faut respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés, écouter leurs avis, faire jouer pleinement le rôle des pays de la région et des organisations régionales, prendre des mesures ciblées en fonction des situations et des causes des conflits et adopter une approche intégrée permettant de s'attaquer tant aux manifestations qu'aux racines des problèmes. Les actions de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits, des opérations de maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement doivent être articulées et coordonnées dans une vision d'ensemble.

Toutes les parties doivent, en stricte conformité avec le mandat établi par la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réforme dans le domaine du développement, respecter pleinement les positions et les préoccupations des nombreux pays en développement et assurer l'application effective des principes tels que la place centrale du développement, l'appropriation nationale et les responsabilités communes mais différenciées. La Chine soutient les coordonnateurs résidents dans leurs efforts, conformément au mandat confié par les États membres, pour se concentrer sur le développement et apporter un plus grand appui aux pays bénéficiaires en matière de recommandations de politiques, de financement, de techniques et de coopération pragmatique dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut prendre pleinement en compte les conditions nationales des différents pays et respecter les avis des gouvernements en ce qui concerne la nomination et les attributions des coordonnateurs résidents, la composition des équipes de pays et l'élaboration des plans de travail nationaux. Les coordonnateurs résidents ont l'obligation de faire rapport régulièrement aux gouvernements des pays bénéficiaires sur leur travail et sont responsables envers ces pays.

Les mesures de réforme de la gestion de l'ONU ainsi que leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'évaluations régulières pour être améliorées sans cesse. Des expériences pilotes peuvent être menées en cas de besoin. La Chine soutient l'amélioration des services d'appui de l'ONU. Dans le même temps, il faut maîtriser le coût et assurer un effet d'échelle. Quant aux choix des sites de prestation de services centralisée, il est nécessaire de mener des évaluations globales et des analyses approfondies en tenant compte, entre autres, des capacités des services et des coûts d'achat et logistiques des différents lieux, pour en assurer la rationalité, l'équité et l'équilibre. La Chine soutient la réforme des procédures d'achat permettant d'améliorer l'efficacité et la transparence et d'intensifier la responsabilisation. Il faut rationaliser les coûts d'achat, multiplier les canaux d'approvisionnement et surtout accroître les achats dans les pays en développement.

La Chine soutient la réforme du Conseil de Sécurité pour qu'il puisse mieux remplir les missions confiées par la *Charte des Nations Unies*. La réforme doit permettre en priorité d'accroître la représentation et le droit à la parole des pays en développement au Conseil de Sécurité et de donner plus de possibilités aux pays petits et moyens d'y siéger et de participer à la prise de décisions. Étant donné que cette réforme concerne l'avenir de l'ONU et les intérêts directs de tous les États membres, il faut continuer de mener de larges consultations démocratiques pour parvenir à une solution globale qui tienne compte des préoccupations et des intérêts des différentes parties. La Chine est prête à travailler avec les autres parties pour faire avancer la réforme dans un sens favorable à la préservation des intérêts de long terme de l'ONU et de l'unité des États membres.

III. Lutte contre le terrorisme

Aujourd'hui, la lutte internationale contre le terrorisme a fait des avancées encourageantes, sans pour autant parvenir à changer radicalement la situation marquée par la multiplicité des actes terroristes dans le monde. La situation de la lutte antiterroriste reste complexe et fragile au niveau international. Combattre la menace terroriste demeure un défi criant pour la gouvernance sécuritaire mondiale.

La Chine s'oppose au terrorisme sous toutes ses formes. La lutte contre le terrorisme nécessite une approche intégrée qui s'attaque tant à ses manifestations qu'à ses racines. La communauté internationale doit, conformément aux buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, continuer à renforcer la coopération antiterroriste et appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et la *Stratégie antiterroriste*

mondiale des Nations Unies. La Chine s'oppose au « deux poids, deux mesures » sur cette question, et estime qu'il ne faut pas associer le terrorisme à un pays, une ethnie ou une religion particuliers. L'ONU et son Conseil de Sécurité doivent jouer un rôle central de coordination dans la coopération internationale contre le terrorisme, et travailler à consolider les consensus, à renforcer la coordination et à créer une plus grande synergie des efforts mondiaux contre le terrorisme. Face aux nouvelles tendances et caractéristiques du terrorisme, la lutte contre le cyberterrorisme, le financement du terrorisme, la propagation des idées extrémistes et le mouvement transfrontalier des terroristes doit être la priorité de la coopération internationale contre le terrorisme.

IV. Opérations de maintien de la paix de l'ONU

Les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU constituent un moyen efficace pour apaiser les conflits régionaux et préserver la sécurité collective. Ces opérations doivent être menées suivant les trois principes de base pertinents et dans le respect de la souveraineté et de la volonté des pays concernés en évitant toute intervention dans les affaires relevant de leur souveraineté. La Chine soutient une réforme raisonnable et nécessaire des OMP de l'ONU sur la base d'un large consensus des États membres pour qu'elles puissent s'adapter aux exigences de notre époque, mieux préserver la stabilité et accompagner les processus politiques dans les pays concernés. Les mandats des OMP doivent être réalistes et réalisables, respecter la primauté de la politique, avoir des objectifs et priorités clairement définis, et être susceptibles d'être ajustés selon l'évolution des situations. Les OMP doivent bénéficier des ressources suffisantes et en même temps, l'efficacité de l'utilisation des ressources doit être augmentée. La sécurité des organes et des personnels des OMP doit être assurée.

V. Sécurité de l'information et cybersécurité

Le cyberspace est un espace commun pour l'humanité et son avenir doit être pris en main par l'ensemble des pays du monde. Les pays doivent renforcer la concertation, élargir la convergence de vues et approfondir la coopération afin de bâtir ensemble une communauté de destin dans le cyberspace. Les différentes parties doivent observer le droit international et les principes fondamentaux régissant les relations internationales basés sur les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, respecter la souveraineté des autres pays, lutter contre la cyberguerre et la course aux armements dans le cyberspace, s'opposer à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, à la violation de la vie privée des citoyens et à l'atteinte aux intérêts des autres pays par le biais d'Internet, et s'assurer que le cyberspace soit mis au service du

développement social et économique, de la paix et de la stabilité internationales et du bien-être de l'humanité. L'urgence est d'élaborer, dans le cadre de l'ONU et dans le respect des principes de la paix, de la souveraineté, de la gouvernance partagée et du bénéfice pour tous, des normes de conduite internationales en matière de cyberspace universellement acceptables et des instruments internationaux relatifs à la lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme, en vue de construire ensemble un cyberspace où règnent la paix, la sécurité, l'ouverture, la coopération et l'ordre, et de bâtir un système de cybergouvernance mondiale qui soit multilatéral, démocratique et transparent. Concernant l'application dans le cyberspace du droit international dans les domaines concrets, il faut mener des discussions approfondies entre les différents pays en tenant compte des particularités du cyberspace, des pratiques nationales et des capacités réelles afin de parvenir progressivement à des consensus.

La Chine attache une haute importance au rôle majeur de l'ONU dans le domaine de la cybersécurité, et participe de manière constructive et approfondie aux processus relatifs au cyber dans le cadre de l'ONU. Elle continuera à soutenir le rôle de canal principal de l'ONU dans la préservation de la cybersécurité internationale, l'établissement de l'ordre et l'élaboration des règles internationales dans le domaine du cyberspace.

VI. Question des réfugiés et des migrations

La question des réfugiés a des causes multiples et complexes et trouve son origine dans l'instabilité régionale et les inégalités de développement. La Chine est d'avis qu'il faut continuer d'adopter une approche intégrée permettant de s'attaquer tant aux manifestations qu'aux causes profondes du problème. Il faut non seulement accroître les aides humanitaires aux réfugiés pour atténuer leurs difficultés, mais aussi éradiquer les causes profondes du problème des réfugiés comme les conflits régionaux pour tarir à la source les flux massifs des réfugiés et, en même temps, promouvoir la réalisation du développement partagé pour créer des conditions favorables au retour des réfugiés. La Chine espère que le *Pacte mondial sur les réfugiés* jouera un rôle important dans la réponse internationale à la question des réfugiés et entend travailler ensemble avec les autres parties pour continuer à contribuer à la protection internationale des réfugiés.

La Chine estime qu'il convient de voir les migrations du point de vue du développement et de manière globale et objective, de valoriser pleinement le rôle positif qu'elles jouent en matière de développement et de renforcer la coopération internationale pour partager ensemble les dividendes de développement générés par les migrations dans le monde. Il faut faciliter

l'intégration des migrants dans la société d'accueil, éliminer la discrimination et la xénophobie à leur rencontre, lutter ensemble contre l'immigration clandestine, le trafic d'êtres humains et d'autres formes de criminalité liées aux migrations, et chercher une solution globale aux migrations forcées pour traiter à la fois les symptômes et la racine du problème. La Chine soutient l'application du *Pacte mondial pour les migrations* par les différents pays conformément à leurs conditions nationales et à leurs obligations au regard du droit international et entend travailler avec les autres pays pour continuer de promouvoir l'amélioration de la gouvernance mondiale dans le domaine des migrations.

VII. Dossiers d'actualité régionaux

1. Situation dans la Péninsule coréenne

La Chine estime depuis toujours qu'il faut réaliser la dénucléarisation de la Péninsule coréenne, préserver la paix et la stabilité dans la Péninsule et régler les problèmes par le dialogue et les consultations. Dans le contexte actuel, la Chine espère que les parties concernées intensifieront le dialogue et les contacts et feront preuve de davantage de bonne volonté les unes vers les autres pour apaiser la situation, et soutient les efforts qu'elles feront dans ce sens. La Chine espère voir la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis poursuivre leurs interactions positives, faire les pas l'un vers l'autre et concrétiser les consensus dégagés entre les dirigeants des deux pays lors de leurs entretiens. Elle soutient la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée dans leurs efforts d'amélioration de leurs relations et soutient les efforts communs de toutes les parties pour que la dénucléarisation de la Péninsule coréenne et le règlement politique de la question de la Péninsule soient un processus durable et irréversible. La Chine entend travailler ensemble avec les parties concernées et la communauté internationale pour continuer à apporter sa part de contribution à la réalisation de la dénucléarisation, de la paix et de la stabilité durables dans la Péninsule coréenne.

2. Afghanistan

La Chine soutient résolument la reconstruction de la paix et le développement en Afghanistan, encourage l'Afghanistan à jouer un rôle accru dans l'intégration économique et l'interconnexion régionales et entend élargir la coopération pragmatique avec l'Afghanistan dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route ». Elle accorde un soutien ferme et constant au processus de réconciliation « des Afghans et conduit par les Afghans », estime que réaliser une réconciliation politique générale et inclusive est la seule issue à la question de l'Afghanistan, et appelle les Taliban afghans à participer au plus tôt au processus de réconciliation. La Chine espère que la communauté internationale

renforcera la coopération et la coordination et travaillera en synergie à créer des conditions extérieures favorables à une relance rapide des négociations de paix entre le gouvernement afghan et les Taliban.

3. État Rakhine

La question de l'État Rakhine est liée à des facteurs complexes historiques, ethniques et religieux et elle ne pourra être réglée du jour au lendemain. La Chine soutient le renforcement du dialogue et des consultations entre le Myanmar et le Bangladesh, la concrétisation de l'approche en trois étapes « cessation des violences, rapatriement et développement » et du consensus de principe en quatre points dégagés entre la Chine, le Myanmar et le Bangladesh, en vue de trouver une solution appropriée. La communauté internationale doit jouer un rôle constructif dans le règlement négocié de cette question par le dialogue entre le Myanmar et le Bangladesh.

4. Palestine

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. La Chine soutient la création par le peuple palestinien d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale et appuie une plus grande participation de la Palestine aux affaires internationales en tant qu'État. Les parties concernées de la question du Moyen-Orient doivent régler adéquatement leurs différends par des moyens politiques et diplomatiques sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de « la terre contre la paix », de l'« Initiative de paix arabe » et de la « Feuille de route » pour la paix au Moyen-Orient. La Chine soutient un rôle accru de l'ONU et de son Conseil de Sécurité sur la question du Moyen-Orient.

La Chine reste en communication avec la Palestine, Israël et les autres parties concernées. En juillet 2017, le Président chinois Xi Jinping a avancé une proposition en quatre points sur le règlement de la question de Palestine : promouvoir résolument le règlement politique basé sur la « solution à deux États » ; s'attacher au concept de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable ; mieux coordonner les efforts de la communauté internationale et renforcer la synergie en faveur de la paix ; adopter une approche globale et promouvoir la paix par le développement. En juillet dernier, lors de la cérémonie d'ouverture de la 8^e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-arabe, le Président Xi Jinping a réaffirmé la position de principe de la Chine sur la question de Palestine et annoncé de nouvelles mesures d'aide à la Palestine. La Chine continuera à travailler inlassablement pour contribuer au règlement de la question.

5. Syrie

La question syrienne ne peut être résolue que par voie politique et diplomatique et il n'y a pas d'issue militaire. La Chine soutient les pourparlers de paix à Genève, le rôle de l'ONU en tant que principal canal de médiation, la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2254 du Conseil de Sécurité, et la recherche par le dialogue d'une solution politique négociée qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties.

La cessation des hostilités et des violences est une garantie importante du règlement politique de la question syrienne. Toutes les parties concernées doivent prendre des actions concrètes pour améliorer la situation sur le terrain et créer des conditions extérieures favorables au dialogue et aux négociations de paix. Les parties syriennes concernées doivent prêter soutien et concours à l'ONU et ses organismes humanitaires dans leurs actions pour contribuer à l'apaisement de la situation humanitaire en Syrie. La communauté internationale doit observer des critères unifiés et renforcer la coordination pour combattre ensemble en Syrie toutes les organisations terroristes reconnues comme telles par le Conseil de Sécurité.

6. Iraq

L'Iraq se trouve actuellement dans une phase cruciale vers la paix, la stabilité et la reconstruction du pays. La Chine soutient les efforts actifs du gouvernement iraquien visant à promouvoir la réforme institutionnelle, à faire avancer la réconciliation nationale, à apaiser la situation humanitaire et à promouvoir le développement économique. Elle salue les grands progrès réalisés par le peuple iraquien dans la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, accroître son engagement et son aide à ce pays, encourager les différentes parties iraqiennes à développer le dialogue inclusif, aider au rétablissement de l'économie et à une reconstruction accélérée en Iraq et soutenir l'Iraq dans ses efforts pour poursuivre la lutte contre le terrorisme. La Chine continuera à participer à la reconstruction économique en Iraq et y apportera de l'assistance dans la mesure du possible.

7. Yémen

Le règlement politique est la seule voie pour réaliser la paix durable au Yémen. La Chine exhorte les différentes parties yéménites à cesser les hostilités, et à relancer au plus vite les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU, de l'Initiative du Conseil de coopération du

Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que des documents finaux issus de la Conférence de dialogue national au Yémen, de sorte qu'une solution qui prenne en compte les préoccupations vitales de toutes les parties soit dégagée. La communauté internationale doit soutenir et accompagner les efforts de médiation de l'ONU afin d'instaurer rapidement la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen. La Chine est préoccupée par la situation humanitaire au Yémen et espère que les parties en conflit prendront des mesures pour garantir un acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et éviter une détérioration de la situation humanitaire.

8. Libye

Sur la question libyenne, la Chine préconise les quatre principes suivants : premièrement, respecter et préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye ; deuxièmement, poursuivre l'effort pour que les différentes parties libyennes aplanissent leurs divergences par le dialogue ; troisièmement, la communauté internationale doit intensifier la lutte contre le terrorisme, et soutenir le rôle actif des pays de la région dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ; quatrièmement, tenir compte des préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité et de développement.

La Chine salue et appuie les efforts de médiation conduits par l'ONU sur la question libyenne. Dans sa médiation, la communauté internationale doit veiller non seulement à faire avancer le processus politique en Libye, mais aussi à lutter collectivement contre le terrorisme pour empêcher que les terroristes et extrémistes ne regagnent du terrain en Libye. Il faut promouvoir un véritable processus politique « des Libyens et conduit par les Libyens » pour que ce pays renoue rapidement avec la paix et la stabilité.

9. Dossier nucléaire iranien

Le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien est un accord multilatéral approuvé par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Toutes les parties ont l'obligation de le mettre en œuvre scrupuleusement. Préserver l'intégrité et l'autorité de cet accord contribue à la préservation du régime international de non-prolifération nucléaire, de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et correspond aux intérêts communs de la communauté internationale. Dans les circonstances actuelles, la Chine espère que toutes les parties concernées pourront, dans une perspective de long terme et en tenant compte de l'intérêt général, tenir le cap du règlement politique et diplomatique et assurer la poursuite de la mise en œuvre de l'accord. La Chine continuera à travailler dans un esprit d'objectivité, d'impartialité et de responsabilité à

préserver et à mettre en œuvre cet accord.

10. Darfour du Soudan

La Chine salue les efforts déployés par le gouvernement soudanais pour préserver la paix et la stabilité dans la région du Darfour et faire avancer le processus politique. Elle appelle les différentes parties à promouvoir activement le processus de paix au Darfour par le dialogue national, en vue de trouver à terme une solution politique. Ces dernières années, dans la région du Darfour, la situation sécuritaire s'est considérablement améliorée et la situation humanitaire a connu une amélioration continue. La communauté internationale doit continuer à accorder de l'aide par voie bilatérale et multilatérale à la région du Darfour, afin de consolider les acquis et de faire avancer le processus de reconstruction. La Chine salue l'adoption de la résolution 2429 du Conseil de Sécurité de l'ONU et soutient la réduction progressive des effectifs de l'Opération hybride de l'Union Africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) en fonction de la situation.

11. Soudan du Sud

Sous la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des pays de la région, le processus de paix au Soudan du Sud a enregistré d'importants progrès encourageants, les différentes parties sud-soudanaises ont signé la Déclaration de Khartoum et conclu des accords sur les questions en suspens relatives aux arrangements en matière de sécurité et à la gouvernance. La Chine salue et apprécie ces progrès. Elle espère que les différentes parties du Soudan du Sud appliqueront effectivement l'Accord de paix définitif et poursuivront le dialogue inclusif pour résoudre les questions non réglées. La Chine soutient depuis toujours les solutions africaines aux problèmes africains, et appuie le rôle de l'IGAD en tant que principal canal de médiation sur cette question et le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le Conseil de Sécurité doit envoyer un signal positif, soutenir et accompagner les efforts de médiation des pays et organisations de la région, et respecter pleinement la prédominance du Soudan du Sud dans le traitement de ses affaires intérieures, afin de faire progresser ensemble le processus politique du Soudan du Sud.

12. Somalie

La Chine salue les progrès encourageants enregistrés dans le processus de paix et de reconstruction en Somalie et soutient le gouvernement fédéral de la Somalie dans ses efforts pour promouvoir la réconciliation sur le plan politique, redresser l'économie et améliorer le bien-être de la population. Dans le même

temps, la Somalie demeure confrontée à de sérieux défis dans la réalisation de paix durable et de la reconstruction. La communauté internationale doit respecter la prédominance du gouvernement somalien et, sur cette base, continuer à l'aider à promouvoir l'application du plan de transition et à renforcer ses capacités en matière de gouvernance et de sécurité, et à soutenir ses efforts visant à combattre les groupes extrémistes anti-gouvernement. La Chine soutient le renforcement continu des efforts de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) dans l'exercice de leurs fonctions selon leurs mandats, la fourniture par l'ONU et la communauté internationale d'un appui financier prévisible, stable et durable à l'AMISOM, et l'octroi par les pays de la région d'assistances humanitaires et autres à la Somalie. La Chine entend travailler ensemble avec la communauté internationale pour apporter une nouvelle contribution à la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement en Somalie.

13. Mali

La Chine suit de très près la situation au Mali et soutient fermement les efforts du gouvernement et du peuple maliens visant à défendre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Elle félicite le Mali du bon déroulement de l'élection présidentielle et espère que les différentes parties au Mali travailleront ensemble pour faire aboutir le processus de paix et de réconciliation à des résultats encore plus importants. La Chine salue et soutient les efforts des pays africains et des organisations régionales pour préserver la paix et la stabilité au Mali, appelle la communauté internationale à porter une plus grande attention et à accroître davantage son engagement au Mali, et à aider le gouvernement malien à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de lutte antiterroriste. La Chine soutient l'exercice des fonctions de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et ses efforts visant à appuyer la force conjointe du G5 Sahel conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et appelle au renforcement de l'engagement pour la sécurité du personnel de maintien de la paix de la MINUSMA. Elle entend travailler ensemble avec la communauté internationale pour jouer un rôle actif en faveur de la réalisation de la paix et de la réconciliation au Mali et de la stabilité et du développement dans la région.

14. République démocratique du Congo

La solution politique est la seule issue à la question de la République démocratique du Congo (RDC). La Chine soutient les efforts des parties concernées de la RDC qui, attachées aux intérêts fondamentaux du pays et de la nation, règlent leurs divergences à travers le dialogue et les consultations afin

de faire avancer ensemble les élections et le processus politique. La communauté internationale et les Nations Unies doivent respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la RDC, et sur cette base, accorder une assistance constructive à la RDC, appuyer les efforts de coordination de l'UA et des organisations sous-régionales africaines pour amener les pays de la sous-région à renforcer leur coopération ainsi que le renforcement de leurs efforts de bon offices et de médiation, et favoriser ainsi le retour effectif des différentes parties au dialogue et aux consultations en vue du règlement politique. La Chine entend œuvrer ensemble avec la communauté internationale pour continuer à apporter sa contribution à la réalisation au plus tôt de la paix durable, de la stabilité et du développement en RDC.

15. Chypre

Fidèle à sa position objective et impartiale sur la question chypriote, la Chine soutient depuis toujours une solution juste et raisonnable de cette question, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et à travers le dialogue et la négociation entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. Elle estime que tout plan de solution doit correspondre aux intérêts des deux communautés. Elle salue et soutient les efforts des Nations Unies et de la communauté internationale pour promouvoir le règlement de la question chypriote. En tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, la Chine entend jouer un rôle actif en faveur d'un règlement rapide de cette question. Elle espère que les deux communautés et les différentes parties concernées continueront à fédérer les esprits et à aplanir les divergences, et créeront des conditions propices pour que les négociations reprennent et aboutissent à des résultats positifs.

VIII. Économie et développement

1. Construction d'une économie mondiale ouverte

La mondialisation économique, source d'impulsion forte pour la croissance mondiale, représente un courant irréversible de notre époque. Actuellement, la montée des courants antimondialiste, protectionniste et unilatéraliste constitue le risque le plus criant pesant sur la stabilité de l'économie mondiale. La construction d'une économie mondiale ouverte concerne les perspectives de l'économie mondiale et les conditions extérieures pour réaliser le développement et la prospérité communs des États. La communauté internationale doit s'attacher au principe dit de « consultations, coopération et bénéfices pour tous », bâtir ensemble une économie mondiale ouverte, s'opposer au protectionnisme et faire évoluer la mondialisation dans un sens plus ouvert, plus inclusif et bénéfique pour tous.

La Chine est acteur, partisan et contributeur actifs pour la construction d'une économie mondiale ouverte. Le développement de la Chine au cours des 40 dernières années a été possible grâce à l'ouverture, et son futur développement dépendra aussi de la réforme et de l'ouverture. En avril dernier, lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence annuelle du Forum de Boao pour l'Asie, le Président Xi Jinping a annoncé des mesures d'ouverture qui consistent, entre autres, à assouplir considérablement les conditions d'accès au marché et à accroître les importations. En novembre prochain, la Chine organisera la première Exposition internationale d'importation de Chine. Toutes ces grandes initiatives contribueront à ouvrir de nouveaux horizons pour une ouverture tous azimuts de la Chine et donneront une nouvelle impulsion au développement des différents pays et à la croissance mondiale. Pour l'avenir, la Chine entend œuvrer ensemble avec les différents pays pour construire une économie mondiale ouverte et ouvrir un chemin prometteur de l'ouverture, de l'interconnexion, du bénéfice mutuel et du gagnant-gagnant.

2. Préservation du système commercial multilatéral

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est au cœur du système commercial multilatéral et constitue le canal principal pour promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement. La communauté internationale doit soutenir fermement le multilatéralisme, préserver le système commercial multilatéral centré sur l'OMC et basé sur les règles ainsi que ses valeurs essentielles et principes fondamentaux, continuer à faire progresser les négociations commerciales multilatérales, soutenir les efforts de l'OMC pour mieux jouer son rôle, et élever le niveau de la libéralisation et de la facilitation du commerce et de l'investissement afin de donner une plus forte impulsion à la croissance mondiale.

La Chine est depuis toujours fermement attachée au multilatéralisme, défend le système commercial multilatéral et s'oppose à l'unilatéralisme et au protectionnisme. Depuis son adhésion à l'OMC, la Chine a participé à ses travaux sur tous les plans et aux négociations sur différents sujets du cycle de Doha, honoré effectivement ses engagements pris lors de son accession à l'OMC, amené activement l'OMC à accorder une plus grande attention aux préoccupations des membres en développement, et assuré un soutien total à l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. La Chine entend travailler avec les différentes parties pour défendre ensemble l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral et favoriser un plus grand rôle de l'OMC dans le processus de mondialisation.

3. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) a dressé un plan ambitieux pour le développement dans le monde. Assurer une bonne mise en œuvre du Programme 2030 contribuera non seulement à éradiquer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations dans les nombreux pays en développement, mais aussi à réduire l'écart de développement entre le Nord et le Sud et à libérer le potentiel de croissance de l'économie mondiale. Les différents pays doivent intégrer le Programme 2030 dans leurs stratégies nationales de développement et promouvoir de manière globale et équilibrée le développement sur les plans économique, social et environnemental. La communauté internationale doit renforcer les partenariats pour le développement et bâtir une architecture de coopération ayant la coopération Nord-Sud comme canal principal et la coopération Sud-Sud comme complément. Les pays développés doivent remplir effectivement leurs engagements sur l'aide publique au développement et aider les nombreux pays en développement à renforcer leurs capacités de développement.

Attachant une grande importance à la mise en œuvre du Programme 2030, la Chine a publié en premier le *Plan national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* et le rapport sur l'état d'avancement, fait progresser de façon coordonnée les dispositions d'ensemble dites « le Plan global en cinq axes » et récolté les premiers fruits dans de nombreux domaines, et elle prévoit de réaliser en 2020 l'objectif de faire sortir de la pauvreté toutes les populations rurales démunies. De plus, la Chine a saisi l'opportunité offerte par l'organisation des grands événements tels que le Sommet du G20 à Hangzhou, le Forum « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale et le Sommet des BRICS à Xiamen, pour amener les différentes parties à faire de la question du développement une priorité des politiques macroéconomiques mondiales. La Chine a aussi apporté un soutien énergique aux autres pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030, à travers la coopération Sud-Sud, la construction conjointe de l'initiative « la Ceinture et la Route » et autres.

4. Apport de l'initiative « la Ceinture et la Route » au Programme 2030

Préconisant le principe dit de « consultations, coopération et bénéfices pour tous » et portant haut l'esprit de la Route de la Soie marqué par la paix, la coopération, l'ouverture, l'inclusivité, l'inspiration mutuelle et le gagnant-gagnant, l'initiative « la Ceinture et la Route » a comme pour axe principal l'interconnexion des infrastructures et met l'accent sur la qualité et les hauts standards des projets, le renforcement de la connectivité régionale et de la coopération internationale, ainsi que la participation égale et le bénéfice

commun des États. Étant une pratique importante du multilatéralisme dans la nouvelle ère, cette initiative bénéficie d'un large soutien de la communauté internationale.

L'initiative « la Ceinture et la Route » et le Programme 2030 sont hautement convergents en termes d'objectif, de vision et d'approche. En mai 2017, la Chine a organisé avec succès le Forum « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale, lors duquel les dirigeants des différents pays ont publié un communiqué conjoint. L'initiative « la Ceinture et la Route » est ainsi devenue un consensus international. Pour l'avenir, la Chine continuera à favoriser les synergies entre l'initiative « la Ceinture et la Route » et le Programme 2030 et la construction des routes de paix, de prospérité, d'ouverture, d'innovation et de civilisation, afin de contribuer au développement économique mondial et à la prospérité commune de tous les pays.

5. Changement climatique

Le changement climatique est un défi commun pour toute l'humanité. Tous les pays sont appelés à coopérer pour le relever. Le gouvernement chinois considère la lutte contre le changement climatique comme une exigence inhérente à la réalisation du développement durable de la Chine et une responsabilité à assumer pour la construction d'une communauté de destin pour l'humanité, et prend une part active à la coopération internationale contre le changement climatique pour contribuer à la construction d'une civilisation écologique mondiale. La Chine poursuivra la mise en œuvre du concept du développement innovant, coordonné, vert, ouvert et partagé. Elle adoptera des mesures actives pour lutter contre le changement climatique, continuera à participer de manière constructive au processus multilatéral international en la matière, et œuvrera à l'accomplissement d'ici fin 2018, comme prévu, des négociations sur les règles de mise en œuvre de l'*Accord de Paris*, de même qu'à la mise en œuvre effective de l'Accord, afin de contribuer au développement vert, bas carbone et durable dans le monde.

6. Coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud contribue de manière efficace à la solidarité et à la prospérité des pays en développement et joue un rôle important dans la promotion du développement dans le monde. La communauté internationale, dans la mise en œuvre du Programme 2030, est appelée à apporter du soutien à l'approfondissement de la coopération Sud-Sud entre les pays en développement en vue d'un développement commun.

Attachée au principe de recherche du plus grand bien et des intérêts partagés et au principe de « sincérité, pragmatisme, amitié et franchise », la Chine a œuvré énergiquement à la coopération Sud-Sud et fourni d'importantes aides à d'autres pays en développement dans la mesure de ses possibilités, apportant ainsi une contribution agissante au développement socio-économique de ces pays et à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Actuellement, le socialisme à la chinoise est entré dans une nouvelle ère, mais la Chine demeure le plus grand pays en développement du monde et elle sera toujours un membre de la famille des pays en développement. Elle continuera à approfondir sa coopération avec les nombreux pays en développement conformément aux principes de l'égalité, de la confiance réciproque, du bénéfice mutuel, du gagnant-gagnant, de la solidarité et de l'entraide, afin de contribuer activement à la réalisation du développement commun des pays en développement.

7. Préserver l'environnement de développement des pays en développement

Le monde traverse actuellement de grands développements, changements et ajustements. Les pays en développement ont devant eux des opportunités et aussi des défis. Depuis un certain temps, les conflits géopolitiques et les compétitions économiques s'exacerbent, et le protectionnisme et l'unilatéralisme s'intensifient, ce qui a des impacts négatifs sur l'environnement extérieur des pays en développement et le développement dans le monde.

La communauté internationale doit soutenir fermement le multilatéralisme et le système commercial multilatéral, continuer à promouvoir la réforme de la gouvernance économique mondiale et accroître la représentation et le droit à la parole des pays émergents et des pays en développement. Dans l'élaboration de nouvelles règles, que ce soit sur les questions de l'innovation, du commerce, de l'investissement et de la protection des droits de propriété intellectuelle, ou dans les nouveaux domaines comme le cyberspace, l'espace extra-atmosphérique et l'espace polaire, il faut prêter une oreille attentive aux pays émergents et aux pays en développement pour refléter leurs intérêts et revendications et préserver les possibilités de leur développement. Dans les réajustements et les réformes au sein des organisations internationales concernées, il faut défendre les intérêts de développement et les marges de manœuvre politique des nombreux pays en développement, et leur assurer toujours des traitements préférentiels nécessaires.

IX. Contrôle des armements, désarmement et non-prolifération

1. Programme de désarmement du Secrétaire général

Actuellement, la situation sécuritaire internationale est en mutation complexe et profonde. Les processus multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement sont confrontés à des défis. Dans ce contexte, le Secrétaire général António Guterres a présenté un programme de désarmement et avancé plusieurs initiatives et mesures concrètes, ce qui donnera une nouvelle impulsion au processus international de désarmement. La Chine apprécie ces efforts et continuera à soutenir le rôle leader de l'ONU dans le domaine de la sécurité et du désarmement dans le monde.

La Chine salue l'intégration dans le programme, par le Secrétaire général, des incidences des progrès scientifiques et techniques sur la sécurité et le contrôle des armements dans le monde, car cela amènera la communauté internationale à engager des discussions là-dessus et à mener une diplomatie préventive et permettra d'éviter la répétition du modèle d'« armer avant de désarmer ». La Chine entend renforcer la communication et la coopération avec l'ONU et les différentes parties pour promouvoir les processus multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement, préserver l'équilibre et la stabilité stratégiques dans le monde et contribuer à la construction d'un monde de paix durable et de sécurité universelle.

2. Question nucléaire

La Chine préconise toujours l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Elle poursuit toujours fermement une stratégie nucléaire d'autodéfense, adopte une politique nucléaire constante, observe fidèlement ses engagements de ne pas utiliser en premier les armes nucléaires, de s'abstenir de l'emploi et de la menace d'emploi des armes nucléaires contre les pays et zones exemptes d'armes nucléaires, et maintient toujours ses capacités nucléaires à un niveau de stricte suffisance pour la sécurité nationale.

La Chine estime qu'il faut faire de la sécurité universelle un objectif fondamental, préserver l'autorité et l'efficacité des mécanismes multilatéraux de désarmement existants comme la Conférence du Désarmement de Genève, respecter le principe d'équilibre et de consensus et assurer une participation égale et large des différents pays. Elle soutient les efforts de la communauté internationale visant à diminuer le niveau d'alerte des armes nucléaires, s'oppose à la mise au point et au développement des armes nucléaires de faible puissance et à d'autres mesures négatives susceptibles d'abaisser le seuil de l'emploi d'armes nucléaires, et entend travailler ensemble avec les autres parties à réduire le risque d'une guerre nucléaire et à préserver l'équilibre stratégique et la stabilité dans le monde.

Le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP), composante majeure du système de sécurité internationale de l'après-guerre et pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire, a joué un rôle important dans la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. La communauté internationale doit promouvoir de manière globale et équilibrée les trois piliers du TNP que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, préserver et renforcer l'autorité, l'universalité et l'efficacité du TNP, et s'opposer à la pratique du deux poids deux mesures et à l'approche instrumentaliste. Les États non parties au TNP sont appelés à y adhérer rapidement en tant que pays non dotés d'armes nucléaires.

La Chine est l'un des premiers pays signataires du *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* (TICE). Elle défend constamment les buts et objectifs du TICE et observe fidèlement son engagement en matière de moratoire sur les essais nucléaires. Le TICE est une étape importante du processus de désarmement nucléaire. Les pays doivent accroître le soutien politique et financier au TICE. Ces dernières années, cinq stations du Système de surveillance internationale (SSI) établies en Chine ont été certifiées par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui démontre la détermination de la Chine à soutenir le TICE.

La Conférence du Désarmement est la seule enceinte appropriée pour négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. La Chine soutient la Conférence dans ses efforts pour parvenir par consensus à un plan de travail global et équilibré, afin d'entamer des travaux de fond comme la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable conformément au Rapport Shannon (CD/1299) et au mandat y figurant.

La Chine respecte et soutient toujours les efforts des pays concernés visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive en fonction des réalités régionales et sur la base d'un accord et des consultations volontaires. Elle a signé et ratifié tous les protocoles aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires ouverts à la signature.

Toujours très attachée à la sécurité nucléaire, la Chine l'a intégrée dans son système général de sécurité nationale. Lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de la Haye tenu en 2014, le Président Xi Jinping a avancé pour la première fois le concept de sécurité nucléaire raisonnable, coordonné et équilibré. Lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de Washington tenu en 2016, il a préconisé l'instauration d'un système international de sécurité nucléaire

fondé sur l'équité, la coopération et le gagnant-gagnant. La Chine poursuivra ses efforts pour renforcer la sécurité nucléaire nationale, promouvoir la coopération internationale et soutenir le rôle central de coordination de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin de contribuer ensemble au renforcement de la sécurité nucléaire mondiale et à la lutte efficace contre le terrorisme nucléaire.

La sécurité doit être préalable à l'exploitation et à l'utilisation de l'énergie nucléaire. La Chine soutient la communauté internationale dans ses efforts d'adopter des mesures effectives pour renforcer la sécurité de l'énergie nucléaire et favoriser activement la coopération internationale en la matière afin de promouvoir un développement sûr, sain et durable de l'énergie nucléaire.

3. Armes biologiques et chimiques

La Chine soutient le renforcement continu de l'efficacité, de l'autorité et de l'universalité de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et de la Convention sur les armes biologiques (CABT). Elle regrette que des pays détenteurs d'armes chimiques et ceux ayant abandonné des armes chimiques sur le territoire d'un autre État n'aient pas achevé la destruction de leurs armes chimiques dans les délais prescrits par la CAIC. Elle exhorte les pays concernés à redoubler d'efforts conformément aux résolutions pertinentes de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif pour achever rapidement la destruction dans les délais fixés par les décisions et les programmes de destruction concernés. Le processus de destruction, y compris la destruction des armes chimiques abandonnées, doit être surveillé de manière effective par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Chine soutient l'OIAC dans ses efforts visant à jouer son rôle, dans le strict respect des dispositions de la CIAC, dans l'enquête et le traitement des allégations d'utilisation d'armes chimiques, et appelle au dialogue pour régler les divergences et à la coopération pour répondre à la menace due à l'utilisation d'armes chimiques. Elle entend travailler ensemble avec les autres États parties à la CIAC pour faire aboutir la quatrième Conférence d'examen à des résultats encourageants. La Chine entend, dans un esprit ouvert et pragmatique, travailler ensemble avec les autres États parties à la CABT pour faire aboutir la Conférence des États parties de 2018 à des résultats encourageants, et continuer à appuyer le rôle important de la CABT dans l'élimination des menaces des armes biologiques, la non-prolifération des armes biologiques et l'utilisation pacifique des sciences et technologies biologiques.

4. Non-prolifération

La Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes de destruction

massive et de leurs vecteurs. Afin d'atteindre les objectifs de la non-prolifération, les différents pays doivent œuvrer à un environnement sécuritaire international et régional marqué par la confiance mutuelle et la coopération pour éliminer les causes de la prolifération des armes de destruction massive, privilégier toujours les moyens politique et diplomatique dans le règlement du problème de la prolifération, sauvegarder et renforcer effectivement le régime international de non-prolifération, gérer de manière équilibrée les rapports entre la non-prolifération et l'utilisation pacifique des sciences et technologies, et rejeter la pratique du deux poids deux mesures. La Chine entend renforcer les échanges et la coopération avec les parties concernées pour promouvoir ensemble le processus international de non-prolifération.

5. Sécurité dans l'espace extra-atmosphérique

Le gouvernement chinois préconise depuis toujours l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose à la militarisation de l'espace et à la course aux armements dans l'espace. La Chine et la Russie ont soumis conjointement en 2008 à la Conférence du Désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, de l'emploi et de la menace d'emploi de la force contre des objets spatiaux, avant d'en présenter en juin 2014 une version amendée. En septembre 2015, les deux pays ont soumis à la Conférence du Désarmement un document de travail pour répondre aux questions soulevées par certains pays. La Chine appelle la Conférence du Désarmement à négocier et conclure rapidement, sur la base du projet sino-russe, un traité multilatéral sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, afin de préserver effectivement la paix et la sécurité dans l'espace.

À l'initiative de la Chine et de la Russie, l'ONU a mis en place en 2018 un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, chargé de délibérer sur les éléments d'un instrument juridique international sur la prévention de la militarisation de l'espace et de formuler des recommandations. Dans la perspective des travaux du groupe d'experts gouvernementaux, la Chine, la Russie et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont organisé ensemble en juillet 2018 à Beijing un colloque international sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Lors de la première session du groupe d'experts gouvernementaux tenue en août 2018, les experts gouvernementaux de la partie chinoise et des autres parties ont mené, conformément au mandat qui leur est confié, des échanges amples et approfondis sur les éléments d'un instrument juridique international sur la prévention de la militarisation de l'espace. La partie chinoise souhaite poursuivre les échanges approfondis avec les autres parties dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux, pour

contribuer à la conclusion par consensus d'un rapport en 2019.

La Chine salue le succès des activités commémoratives du 50^e anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISAPCE+50), soutient l'adoption par l'Assemblée générale d'un document final et appelle à renforcer la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour contribuer à la réalisation d'un dessein commun, au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité.

X. Droits de l'homme

La pleine jouissance des droits de l'homme par le peuple est un objectif commun de l'humanité. Il faut promouvoir la cause des droits de l'homme, composante importante du développement socio-économique d'un pays, en tenant compte des réalités nationales et des besoins du peuple. Il n'existe pas une voie de développement ni un modèle des droits de l'homme adaptés à tous les pays du monde. Chaque pays a le droit de faire son choix selon ses conditions réelles et ce choix doit être pleinement respecté.

Cette année marque le 70^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et le 25^e anniversaire de la *Déclaration et Programme d'action de Vienne*. La communauté internationale doit accorder une importance égale aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, et intensifier ses actions notamment dans le domaine du droit au développement, cher à tous les pays en développement.

En matière de droits de l'homme, il y a toujours des progrès à faire. Les différents pays doivent engager un dialogue et une coopération constructifs sur la base de l'égalité et du respect mutuel, renforcer les échanges et l'inspiration mutuelle, bien gérer leurs divergences et s'abstenir de politiser la question des droits de l'homme et d'avoir deux poids deux mesures. Le Conseil des droits de l'homme et les autres organismes onusiens spécialisés dans ce domaine ont à observer scrupuleusement les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, à agir en conformité avec les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélection et à promouvoir de façon équilibrée les deux catégories de droits de l'homme, pour contribuer au développement sain de la cause internationale des droits de l'homme.

XI. Financement de l'ONU

Tous les États membres doivent s'acquitter effectivement de leurs obligations financières définies dans la *Charte des Nations Unies* en payant

intégralement et sans conditions leurs contributions au budget de l'ONU et au financement des opérations de maintien de la paix conformément au principe de la capacité de paiement fixé par les résolutions de l'Assemblée générale, pour permettre à l'ONU d'accomplir efficacement ses missions. L'ONU doit veiller à lier les ressources aux programmes pour améliorer la gestion et l'efficacité de l'utilisation des ressources, simplifier les procédures administratives, renforcer la responsabilisation et privilégier davantage les domaines prioritaires pour les pays en développement dans l'allocation de ses fonds et ressources.

XII. État de droit aux niveaux national et international

Réaliser l'état de droit aux niveaux national et international est un objectif que poursuivent tous les pays et l'ensemble de la communauté internationale. Sur le renforcement de la légalité nationale, chaque pays a le droit de choisir librement un mode de l'état de droit adapté à ses réalités nationales, et les pays aux modes différents doivent se témoigner mutuellement respect et tolérance, s'inspirer les uns des autres et œuvrer au développement commun. Le gouvernement chinois s'est fixé l'objectif de « renforcer l'état de droit en Chine » et travaille sur tous les plans à promouvoir la gouvernance du pays en vertu de la loi, pour assurer une législation juste et efficace, une application des lois rigoureuse, une justice équitable et le respect de la loi par tous.

En ce qui concerne le renforcement de l'état de droit au niveau international, les pays doivent observer intégralement les principes du droit international affirmés dans la *Charte des Nations Unies* et la *Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies* (1970), préserver ensemble l'autorité du droit international et contribuer à la construction d'une communauté de destin pour l'humanité. Tous les pays jouissent d'un droit égal de participer à l'élaboration, l'interprétation et l'application du droit international, et ont le devoir d'appliquer de bonne foi le droit international. Ils doivent préserver et consolider le système commercial multilatéral centré sur l'OMC. Les pays et les organes judiciaires internationaux doivent défendre l'autorité de l'état de droit et la justice au niveau international, observer les règles juridiques internationales et l'état de droit international, veiller à une application égale et unifiée du droit international, respecter, en vertu du droit international, le droit de chaque pays de choisir librement les moyens de règlement des différends, et s'abstenir d'avoir deux poids deux mesures et de tout abus de procédures ou de droits.

XIII. Cour pénale internationale

La Chine soutient les efforts de la communauté internationale visant à

punir les crimes graves et à promouvoir la paix et la justice dans le monde. La Cour pénale internationale (CPI) doit agir en conformité avec les buts de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de préserver le bien-être de l'humanité tout entière, travailler en coordination et coopération avec les autres mécanismes internationaux et se garder de perturber les processus de paix concernés et d'entraver, lorsqu'elle exerce sa compétence sur les crimes d'agression, les missions concernées du Conseil de Sécurité. La Chine espère que la CPI observera strictement le principe de la complémentarité, respectera effectivement la souveraineté judiciaire des États et exercera ses fonctions en vertu du droit et avec prudence de sorte à gagner la confiance et le respect de l'ensemble de la communauté internationale par son travail objectif et impartial.

XIV. Mer et droit de la mer

La mer, bien commun de l'humanité, est un espace précieux pour réaliser le développement durable. La Chine accorde une grande importance et un soutien actif au développement des affaires internationales liées à la mer et du droit de la mer. Elle entend travailler ensemble avec les autres pays, selon le principe dit de « consultations, coopération et bénéfices pour tous », pour promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité dans les affaires maritimes internationales et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

La *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* et le droit international général fournissent un fondement juridique aux différents pays dans leurs activités liées à la mer. Les pays doivent exercer leurs droits en vertu du droit international et s'acquitter de bonne foi de leurs obligations internationales. Les pays et les instances internationales de règlement des différends doivent interpréter et appliquer intégralement et fidèlement les règles du droit international de la mer et préserver ensemble un ordre maritime international équitable et juste.

La Chine soutient les mécanismes sur la mer et le droit de la mer dans le cadre de l'ONU, et entend renforcer la communication et la coordination avec les autres pays et participer activement à la réglementation internationale, comme les négociations sur un instrument international relatif à la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale et l'élaboration d'un règlement sur l'exploitation des ressources des fonds marins internationaux, de sorte à faire avancer solidement la gouvernance marine mondiale.